

CXXVIII

L'année 1664 s'ouvre par un mariage. Le 22 janvier, le Père Le Mercier marie Adrien Jolliet, sieur de Chausenaye, natif de la paroisse de Québec, fils mineur de défunt Jean Jolliet, en son vivant de Québec, et de Marie d'Abancourt (1), du Château-Richer, avec Jeanne, fille de Jean Dodier, sieur de la Fleuverière et de défunte Françoise Lemaire (2), de la ville de Nemer, dans le Maine.

Le contrat avait été passé par Ameau, le 31 décembre. Les personnes présentes sont : du côté de Joliette, Jean de Godefroy, écuyer, sieur de Lintot, et sa femme Marie Le Neuf, Zacharie Joliet, (âgé de treize ans), frère du marié ; du côté de Jeanne Dodier, Pierre Boucher, " son, cousin chez qui elle demeure," et la femme de celui-ci, Jeanne Crevier, Etienne de la Font avec sa femme Marie Boucher, Urbain Baudry, dit Lamarche, avec sa femme Madeleine Boucher. Il y a aussi comme témoin Claude Fol, dit Desmarests, sergent de la garnison. La mariée apporte des biens qui sont en France et une dot de six cents livres tournois que lui donne M. Boucher, " son cousin gouverneur et juge royal des Trois-Rivières." Joliette possède aussi du bien.

Témoins de ce mariage, à l'église : M. Desmarais, M. de Saint-Quentin, François Le Maistre, Nicolas Petit-Laprée.

Adrien Joliette était frère de Louis qui découvrit le Mississipi, neuf ans plus tard.

CXXIX

M. de la Touche, confiant dans les bonnes intentions exprimées par le roi et son ministre Colbert à l'égard du Canada, résolut de s'établir et de prendre une seigneurie. A cette époque on pouvait encore tailler en plein drap dans les meilleurs endroits. C'est ce qu'il fit, jetant les yeux sur un espace de terre non concédé, riche et bien localisée.

Ces seigneurs des premiers temps n'étaient pas tous des personnages, comme on serait tenté de le croire. Ils avaient en eux, par exemple, ce qui vaut bien plus qu'un nom et des titres retentissants : du cœur et du patriotisme. La Nouvelle-France les attirait, non pour y chercher fortune ce qui est la marque de la rapacité, mais par la perspective d'y fonder un groupe français et d'étendre le domaine de leur souverain. A l'expatriation, déjà si pénible,

(1) Remariée à Godefroy Guillot, dit Lavalet.

(2) Elle devait être sœur de la mère de Pierre Boucher.